	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 5 juillet 2024	N° 2024-328

Convocation du 28 juin 2024

Aujourd'hui vendredi 5 juillet 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :


M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES
M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
M. Christian BAGATE à Mme Daphné GAUSSENS
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean-Marie TROUCHE
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT
M. Nordine GUENDEZ à Mme Josiane ZAMBON
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Eve DEMANGE
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI
M. Fabrice MORETTI à Mme Béatrice SABOURET
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE

EXCUSE(S) :

Madame Anne FAHMY, Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Fabien ROBERT.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 5 juillet 2024	<i>Délibération</i>
	Direction Développement Economique	<i>N° 2024-328</i>

**Soutien à l'économie de proximité - Partenariat 2024 entre Bordeaux Métropole et la
Chambre de métiers et de l'artisanat Nouvelle-Aquitaine Gironde - Programme
d'actions - Décision - Autorisation**

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Consciente du rôle stratégique des entreprises de proximité (commerces/artisans/services aux personnes et aux entreprises) en termes d'activité économique, d'emplois, de qualité de vie et de lien social, Bordeaux Métropole souhaite renforcer son soutien à ces activités du quotidien.

La Métropole s'est dotée d'un Schéma de développement économique métropolitain (délibération du Conseil métropolitain du 25 novembre 2021) contenant le programme pluriannuel à engager et détaillé dans la fiche « soutenir l'économie de proximité ». Cette dernière contient plusieurs actions spécifiques à l'artisanat visant à accompagner ce secteur dans la levée des contraintes à son développement, et dans sa transition.

Avec 21 867 entreprises et 24 000 salariés recensés au 1^{er} janvier 2024, l'artisanat représente un enjeu économique et d'emplois de premier ordre pour le territoire métropolitain.

Dans ce cadre, Bordeaux Métropole a souhaité renouveler en 2024 son partenariat privilégié avec la Chambre de métiers et de l'artisanat Nouvelle-Aquitaine Gironde (CMA NA 33), dans une logique de continuité des actions menées depuis plusieurs années et de lancement de nouvelles opérations étroitement liées aux mutations en cours et à venir de ces activités et de leur environnement.

Bilan des actions réalisées en 2023

Un bilan positif peut être tiré de ce partenariat, tant en termes d'accompagnement des entreprises que pour la connaissance du tissu artisanal de la métropole ou encore l'organisation d'événements collectifs. Les actions initialement prévues ont pu être mises en œuvre de manière satisfaisante. Le bilan de ces actions ainsi que leur budget définitif sont détaillés en annexe 1 de la présente délibération.

Programme d'action 2024

Le programme des actions 2024 a cette année encore été élaboré en étroite collaboration avec la CMA NA 33, dans l'objectif de répondre au mieux aux besoins des artisans et de les accompagner dans leur adaptation à la conjoncture et à la modification durable de leurs conditions d'exercice et de leur environnement. Les actions reposent sur six axes opérationnels, récurrents ou nouveaux, tous en cohérence avec le Schéma de développement économique métropolitain.

AXE 1 : Répondre aux besoins fonciers et immobiliers des entreprises artisanales sur le territoire de Bordeaux Métropole

Actions prévues :

1. Accompagner les projets de création et de requalification d'espaces économiques à vocation artisanale portés par la Métropole, tant sur le volet opérationnel que sur la phase commercialisation.
2. Accompagner la pré-requalification du secteur Bouthier- Cousteau sur la rive droite de Bordeaux.
3. Etudier les conditions de création de pépinières nouvelles pépinières artisanales et d'hôtels d'entreprises.

AXE 2 : Accompagner la transmission/reprise des entreprises artisanales sur le territoire de Bordeaux Métropole

Actions prévues :

1. Organisation de trois ateliers sur des thématiques en lien avec la transmission d'entreprise (aspects juridiques, organisationnels, comptables, sociaux...).
2. Campagne d'information en direction des métiers « rares » et des entreprises employeuses avec la mise en place d'une campagne téléphonique et e-mailing.
3. Accompagnement individuel de 30 entreprises dans leurs démarches de transmission/reprise.
4. Suivi des entreprises accompagnées en 2023 et les années précédentes (si l'activité n'a pas encore été cédée).
5. Opération de communication et de valorisation réalisée auprès des entreprises en phase de transmission : visites d'entreprises, mises en lumière...
6. Création d'un livre blanc numérique « Bien préparer ma transmission d'entreprise » en vue de permettre aux chefs d'entreprises d'anticiper au mieux leur transmission.
7. Organisation d'un « speed-dating » entre cédants et repreneurs en associant également les partenaires incontournables de la transmission-reprise.
8. Action de soutien et de promotion de la reprise d'entreprise.

AXE 3 : Accélérer la transition écologique des entreprises artisanales et commerciales

Actions prévues :

1. Mise en place d'un guide de l'artisan écoresponsable.
2. Benchmark de l'écosystème du réemploi et de la réparation.

AXE 4 : Valorisation et promotion des savoir-faire artisanaux

Actions prévues :

1. Organiser la 2ème édition du concours photos « Regards sur l'artisanat »
2. Benchmark des opérations de valorisation et de promotion de l'artisanat.

AXE 5 : Identifier, comprendre et accompagner les nouveaux profils d'artisans

Actions prévues :

1. Identifier les profils en reconversion qui cherchent à valoriser les métiers anciens et manuels.
2. Mettre en avant les différents parcours de reconversion et valoriser les reconversions exemplaires.
3. Identifier et mesurer l'éclatement des fonctions dans l'artisanat.

AXE 6 : Favoriser l'artisanat à vélo

Actions prévues :

1. Organiser un forum avec une présentation de différentes solutions de mobilité.
2. Organiser deux ateliers avec les Boîtes à vélo.

Le détail de chaque action du programme 2024 est présenté en annexe 2 de cette délibération.

Budget prévisionnel global

La mise en œuvre des actions présentées ci-avant implique la mobilisation de moyens humains et financiers importants. Le budget prévisionnel du programme d'actions partenarial a été évalué à 104 500 € TTC. Sur cette base, Bordeaux Métropole est sollicitée pour verser à la CMA NA 33 une contribution d'un montant de 65 000 €.

Le détail des éléments budgétaires est présenté en annexe 3 de cette délibération.

Pilotage et suivi des différentes actions :

Pilote : CMA NA 33 Comité de suivi : Services de Bordeaux Métropole (Direction du développement économique, Pôles territoriaux et autres directions associées selon les domaines d'intervention), Direction développement économique de la CMA NA 33

Comité de pilotage : Elus référents

La mise en œuvre du plan d'actions 2024, le budget correspondant, et les conditions de versement de la participation financière de Bordeaux Métropole feront l'objet d'une convention signée entre la Métropole et la CMA NA 33, convention dont le projet figure en annexe 4 de la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-2,

VU la délibération n°2012/0326 adoptée en Conseil de Communauté du 25 mai 2012 portant règlement d'intervention sur le commerce de proximité,

VU le décret n°2014-1599 du 23 décembre 2014 portant création de la Métropole dénommée « Bordeaux Métropole »,

VU la délibération n°2021/603 du 25 novembre 2021 du Conseil de Bordeaux Métropole adoptant le Schéma de développement économique métropolitain,

VU la demande de subvention formulée par la CMA NA 33 en juillet 2023 et actualisée en 2024,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE il convient de mettre en œuvre, en partenariat avec la CMA NA 33, un programme d'accompagnement au développement et à la modernisation des activités artisanales du territoire de la Métropole sur l'année 2024, et que la participation financière de Bordeaux Métropole est indispensable à la réalisation de ce programme,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le programme d'actions 2024 mis en œuvre par la Chambre de métiers et de l'artisanat Nouvelle Aquitaine - Gironde ;

Article 2 : d'attribuer une subvention de 65 000 € à la Chambre de métiers et de

l'artisanat Nouvelle Aquitaine - Gironde pour la mise en œuvre de ce programme d'actions 2024 en faveur de l'artisanat de la métropole bordelaise tel que décrit ci-avant ;

Article 3 : d'approuver la convention de partenariat entre la Chambre de métiers et de l'artisanat Nouvelle Aquitaine - Gironde et Bordeaux Métropole pour l'année 2024, ci-annexée à la présente délibération ;

Article 4 : d'autoriser, Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de versement de la subvention accordée

Article 5 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2024, chapitre 65, article 657381, fonction 61 ;

Article 6 : d'autoriser Madame la Présidente à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 juillet 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 9 JUILLET 2024	Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président, Monsieur Alain GARNIER
DATE DE MISE EN LIGNE : 9 JUILLET 2024	